Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120712-2012_B286-DE
Date de télétransmission : 17/07/2012
Date de réception préfecture : 17/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B286

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°2 prolongeant la durée de la mission relative au marché d'OPC n°1J07M17 - Construction de la piscine intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau

---

Le 12 juillet 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Excusé(e)s :
BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction des Bâtiments
Direction Adjointe Maîtrise d'Ouvrage
IL

03_2_06

BUREAU DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Commande Publique.

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°2 prolongeant la durée de la mission relatif au marché d'OPC n°1J07M17 - Construction de la piscine intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau.
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En date du 25 juin 2004 le Conseil communautaire a décidé la construction de la 1ère piscine intercommunale sur la commune de Fuveau, dont les travaux ont été lancés en juin 2009. Les dégâts des eaux subis par le chantier en novembre 2010 et août 2011 ont considérablement ralenti le déroulement du chantier induisant une durée de travaux bien supérieure à celle prévue initialement. Un avenant n°2 au marché d'Ordonnancement Pilotage Coordination N°1J07M17 se révèle aujourd'hui nécessaire pour les motifs ci -après exposés.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché d'Ordonnancement Pilotage Coordination de la construction ce la piscine Virginie Dedieu à Fuveau.

Le présent marché ayant été lancé selon la procédure adaptée, il n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les

avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Il convient également de signaler que, compte tenu de l'avancement actuel de l'exécution, le montant de cet avenant est inclus dans le montant total de l'Autorisation de Programme au titre des aléas et imprévus.

Exposé des motifs :

Par délibération n° 2011_B039 du Bureau communautaire 10 février 2011, la Communauté du Pays d'Aix a modifié par voie d'avenant n°1 le marché d'Ordonnancement Pilotage et Coordination du chantier confiée à la société COBAT pour y intégrer une prolongation du délai des travaux de deux mois consécutive à la prolongation du marché de gros œuvre maçonnerie.

Objet de l'avenant

Les dégâts des eaux subis par le chantier en novembre 2010 et août 2011 ont considérablement ralenti le déroulement du chantier induisant une durée de travaux bien supérieure à celle prévue initialement, de plus, une première réception organisée en juillet 2011 a été refusée par le maître d'ouvrage ce qui a induit l'organisation d'une deuxième réception des travaux en novembre 2011.

Ces éléments impactent directement la mission d'OPC, en charge de contrôler l'avancement du chantier et de planifier les interventions des entreprises.

Le montant des honoraires correspondants au prolongement de la mission jusqu'à la réception à savoir novembre 2011 s'élève à 12 000 € HT, la négociation ayant permis de diminuer le coût de 6% par rapport à la proposition initiale du prestataire.

Par conséquent, le montant initial du marché étant de 49.280,00 € HT, et de 54.400,00 € HT compris avenant n°1, le présent avenant n°2 entraîne une hausse du montant global du marché de 22% par rapport au montant initial.

Le nouveau montant du marché qui est soumis à l'approbation du Bureau est donc de 66.400,00 € HT soit 79.414, 40 € TTC (+ 34%) ;

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2006_A017 du Conseil communautaire en date du 6 février 2006 mettant en place de l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement de l'opération;
VU la délibération n° 2008_A116 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 approuvant la révision de l'autorisation de programme de l'opération ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;
VU la délibération n°2011_B039 du Bureau communautaire du 10 février 2011 approuvant l'avenant n°1 au marché d' Ordonnancement Pilotage Coordination.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°2 au marché d'Ordonnancement Pilotage Coordination N°1J07M17 ci-joint pour la construction de la piscine intercommunale Virginie Dedieu et portant le marché au montant de 66.400,00 € HT soit 79.414, 40 € TTC (+ 34%) ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de la Communauté, nature 2031, fonction 413, opération 428, AP/CP DI 428 AP.

communauté du
PAYS D'AIX

CONSTRUCTION DE LA PISCINE VIRGINIE DEDIEU

ORDONNANCEMENT - PILOTAGE - COORDINATION

MARCHE N°1J 07 M 17

AVENANT N° 2

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

OPC

COBAT INGENIERIE
Espace DUO
453 Chemin de la Farlède
83500 LA SEYNE SUR MER

AVENANT N° 1 AU OPC N°1J 07 M 17

Marché initial à procédure adaptée en date du 21 février 2008.

EXPOSE DES MOTIFS

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la phase d'exécution des travaux qui est prolongée jusqu'au mois de novembre 2011 inclus.

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS DES PIECES DU MARCHE

L'article 1.3 de l'acte d'engagement est modifié par ajout la mention suivante : la phase d'exécution des travaux se terminera à la fin du mois de novembre 2011.

L'article 5.1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire, il s'établit comme il suit :

Montant HT :	TVA : (19.6%)	Montant TTC (en chiffres)
66 400,00	13 014,40	**79 414,40**
Montant TTC en lettres : soixante-dix neuf mille quatre cent quatorze euros et quarante centimes		

ARTICLE 3 : CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire renonce à toutes les réclamations ultérieures ou recours qui pourraient résulter de l'application du présent avenant.

ARTICLE 4 : VALIDITE

Le présent avenant entrera en vigueur à la date de sa notification au titulaire par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 : AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à , le

Pour le titulaire

Fait à Aix en Provence, le

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué aux sports

Jacky PIN

2012_B286

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°2 prolongeant la durée de la mission relative au marché d'OPC n°1J07M17 - Construction de la piscine intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JUIL. 2012